

# ORIENTATIONS POUR L'ÎLOT SAINT- LAURENT

---

**Nom du lieu :** Îlot Saint-Laurent

**Emplacement :** Partie de l'îlot formé par le boulevard Saint-Laurent, la rue Sainte-Catherine, la rue Clark et le boulevard René-Lévesque et située au nord du Monument National.

**Arrondissement :** Ville-Marie

Les orientations de conservation sont un outil visant à encadrer l'évolution d'un lieu en conformité avec son intérêt patrimonial et les principes du développement durable qui préconisent un développement de la ville fondé sur ses acquis et ses atouts culturels identitaires et une production et une consommation responsable.

Le présent document vise à proposer, sur la base de l'énoncé d'intérêt patrimonial de l'îlot Saint-Laurent, des orientations et des critères de conservation et de mise en valeur pour l'emplacement.

## **Recommandations :**

### **1. Éléments devant être préservés:**

- Le Monument National, incluant sa prédominance dans le paysage du boulevard;
- Les édifices inspirées du courant néo-roman de Richardson (1230, 1222-1228, 1206-1212, 1202-1204, 1198-1200 et 1186-1196), et plus particulièrement leurs façades, qui doivent être conservées in situ, une partie significative de leur volumétrie afin de souligner le parcellaire d'origine, ainsi que le traitement architectural et la fonctionnalité de leurs rez-de-chaussée commerciaux.

Note : Les façades préservées doivent demeurer à leur emplacement d'origine, être soutenues en place pendant les travaux et non démontées. Également, il serait souhaitable d'examiner un scénario d'intégration de la façade, d'inspiration art déco, du 1246 à 1250, boulevard Saint-Laurent, ainsi que les murs arrière des édifices portant les numéros 1198 à 1200, 1206 à 1212 et 1222 à 1228, boulevard Saint-Laurent.

### **2. Réhabilitation :**

- Favoriser la présence d'institutions et de commerces de toutes origines ainsi que ceux liés traditionnellement au divertissement et aux activités culturelles populaires;
- Redonner une vocation compatible aux bâtiments actuellement vacants;
- Contribuer au caractère convivial et piétonnier de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent;
- Requalifier la rue Clark en laissant la prépondérance aux deux voies précédentes.

### **3. Restauration :**

- Remplacer les fenêtres aux étages des façades préservées en reconstituant les fenêtres d'origine selon les règles de l'art de la restauration.

### **4. Commémoration :**

- S'inspirer des nombreuses œuvres littéraires, cinématographiques, picturales ou musicales qui font référence au secteur pour marquer l'espace en personnalisant ce secteur de la ville.

## 5. Intégrations contemporaines :

Les nouveaux volumes devraient présenter une expression architecturale contemporaine, en accord avec les critères suivants :

- Intégrer le projet d'insertion au paysage d'ensemble du boulevard Saint-Laurent;
- Établir un dialogue entre le projet et les autres têtes d'îlot de l'intersection Sainte-Catherine/Saint-Laurent;
- Privilégier une architecture soignée sur la rue Clark, particulièrement au rez-de-chaussée et lui donner un caractère de rue secondaire plutôt que de ruelle;
- Assurer la prééminence volumétrique et visuelle du Monument National, notamment en respectant le dégagement d'une partie de son mur latéral en briques;
- Assurer la continuité de la fonction commerciale de petite échelle sur le boulevard Saint-Laurent;
- Favoriser la cohésion architecturale par l'harmonisation de la nouvelle construction avec les façades existantes et leur échelle traditionnelle modeste;
- Respecter la rythmique actuelle des façades, l'expression de la mitoyenneté et du parcellaire;
- Favoriser le recours aux parements de maçonnerie à l'échelle des rues;
- Concevoir le projet d'insertion dans le respect du lieu exprimé dans l'énoncé d'intérêt patrimonial.

## Définitions et principes du présent document d'orientation

Selon les chartes et documents internationaux et nationaux, une approche de conservation comprend l'ensemble des actions ou processus qui visent à sauvegarder les éléments caractéristiques d'une ressource culturelle afin d'en préserver la valeur patrimoniale et d'en prolonger la vie physique. Il peut s'agir de **préservation**, de **réhabilitation**, de **restauration**, ou d'une combinaison de ces actions ou processus.

Dans les pratiques de la Ville de Montréal, s'ajoutent à ces possibles actions ou processus des interventions de **rénovation**, de **commémoration**, de **mise en valeur** ou toute autre intervention souhaitable dans le développement d'un projet impliquant le lieu.

La **préservation** est l'action ou processus qui vise à protéger, à entretenir ou à stabiliser les matériaux existants, la forme et l'intégrité d'un lieu patrimonial ou d'une de ses composantes tout en en protégeant la valeur patrimoniale.

La **réhabilitation** est l'action ou processus qui vise à rendre possible un usage continu ou contemporain compatible avec le lieu patrimonial, ou l'une de ses composantes en y effectuant des réparations, des modifications ou des ajouts, tout en en protégeant la valeur patrimoniale.

La **restauration** est l'action ou processus qui vise à révéler, à retrouver ou à représenter fidèlement l'état d'un lieu patrimonial ou d'une de ses composantes tel qu'il était à une période particulière de son histoire, tout en en protégeant la valeur patrimoniale.

La **rénovation** est l'action ou processus qui vise à redonner une intégrité perdue à un lieu patrimonial ou à une de ses composantes, sans chercher à le reproduire fidèlement.

La **commémoration** est l'action ou processus qui vise à rappeler une période, un personnage ou un événement historique par des marquages au sol, des panneaux explicatifs ou autre approche à définir avec l'objectif de perpétuer la mémoire de sa valeur patrimoniale.

La **mise en valeur** est l'action ou processus qui vise à rendre plus attrayant un lieu patrimonial ou une de ses composantes notamment en le nettoyant, le rendant plus visible ou l'éclairant.

**Groupe de travail :**

Direction du patrimoine et de la muséologie  
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Division de l'urbanisme  
Direction de l'aménagement et des services aux entreprises  
Arrondissement de Ville-Marie  
Ville de Montréal

Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise  
Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine  
Ville de Montréal

19 mai 2009